JOURNAL OFFICIEL

DU GOUVERNEMENT EGYPTIEN

(Numero Extraordinaire)

69ème Année

Lundi 1er Juin 1942

No. 103

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Arrêté No. 75 de 1942 ajoutant l'orge au tableau annexé au Décret-Loi No. 101 de 1939

LE MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,

Vu l'article 2 du Décret-Loi No. 101 de 1939 fixant les prix maxima des denrées alimentaires et des articles de première nécessité;

ARRÊTE:

Art. 1.—Est ajouté au tableau des produits alimentaires et des articles de première nécessité annexé au Décret-Loi No. 101 de 1939, l'orge.

Art. 2.—Le présent arrêté entrera en vigueur à partir de la date de sa publication au "Journal Officiel".

Fait le 13 Gamad Awal 1361 (28 mai 1942).

(Traduction)

Signé: MAHMOUD SOLIMAN GHANNAM.

